Conseil général du 20.11.2018

Réponse à la question orale de M J-B Maître sur l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur le président mesdames et messieurs les conseillers, la question posée peut se voir sur plusieurs plans.

Comme vous le mentionnez l'éclairage de nos localités, qu'il soit public ou privé, engendre une pollution qu'il ne faut pas sous-estimer. Apparemment nos sociétés modernes ont mis du temps à s'en apercevoir et les vues de notre planète de nuit font frémir. La modernité, ou l'avancement du degré de ladite modernité consacrait, et peut-être le fait-elle encore, la victoire de la lumière sur l'obscurité. Cela nous ramène à des symboliques tant religieuses que celles de notre cerveau reptilien.

Les bienfaits de la lumière dans nos rues sont aussi souvent énoncés quant à un sentiment de surcroit de sécurité, tant au point de vue de la prévention des accidents sur la voie publique que celle de la protection des biens. Le bien-être des personnes malvoyantes doit certes aussi être pris en compte bien que je ne sois pas si sûr qu'il y en aient beaucoup dans nos rues après minuit.

Et, j'ajouterai une touche personnelle, j'adore voir tomber la neige dans le faisceau lumineux des lampadaires.

Les dommages eux sont multiples tant sur les personnes car l'éclairage nocturne perturbe nos rythmes biologiques que sur les animaux, et surtout sur les insectes nocturnes. Nous sommes certainement allés trop loin et les réflexions sur un mode de vie nocturne différent et moins impactant sont en cours.

Actuellement, pour notre commune une réflexion doit être faite sur la base de renseignements avant tout techniques en termes de faisabilité et d'économies. L'extinction totale pour certaines heures est de l'ordre du politique et je souhaite que le conseil général y soit associé.

Les derniers candélabres remplacés sur notre territoire prennent déjà en compte cette problématique et, s'ils ne s'éteignent pas complètement, du moins leur intensité diminue fortement.

Nous devrons aussi connaître les conditions du canton en tout cas pour l'éclairage de la RC. Je crois savoir qu'elles ne sont pas encore arrêtées.

Quant aux installations de privés ou sportives, souhaitons que comme tout un chacun elles prennent conscience de l'impact de leurs luminaires, s'en servent avec parcimonie et les remplacent par des installations moins gourmandes et moins polluantes.